

**Bureau du 3 février 2003**

**Décision n° B-2003-1092**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées chemin du Bois de la Lune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la construction d'un mur de soutènement pour renforcer la chaussée du chemin du Coucou qui chante à Charbonnières les Bains, des négociations ont été engagées qui ont abouti à des accords avec les propriétaires désignés ci-après, aux conditions suivantes :

Nom des propriétaires	Situation	Superficie approximative (en mètres carrés)	Références cadastrales	Valeur d'acquisition
SARL Ericdan	chemin du Bois de la Lune	33	AW 99	495 €
époux Gache	chemin du Bois de la Lune	17	AW 98	540 €

Vu lesdits compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** les compromis qui lui sont soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 035 € résultant de l'acquisition et à hauteur de 914 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,